

Adresse du conseil-général permanent et révolutionnaire de la commune d'Argentan à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général permanent et révolutionnaire de la commune d'Argentan à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 324;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17899_t1_0324_0000_1

Fichier pdf généré le 07/10/2019

b

[*Le conseil-général permanent et révolutionnaire de la commune d'Argentan à la Convention nationale, du 26 vendémiaire an III*] (11)

Egalité, Liberté, Fraternité ou la mort

Citoyens représentants,

Votre adresse aux français a excité l'admiration et la reconnaissance des vrais républicains. En nous rapellant aux principes immuables de la justice et de l'humanité, vous avez enchainé la malveillance et posé les vraies bases de la félicité publique : cette époque de la Révolution n'est pas la moins glorieuse, et aucune n'a approché les hommes aussi près du bonheur.

Comment avoit on pu croire que des hommes libres se laisseroient longtemps gouverner par la terreur : le despote insolent qui inventa cet odieux système a reçu pour prix l'opprobre et la mort. Puissent tous ses partisans expier de même leur immoralité.

Pères de la Patrie, poursuivez les partout où ils seront, vous seuls pouvez arracher leur masque et les montrer au peuple dans leur difformité, ne les laissez pas respirer, car ils céderoient aux circonstances pour reparoitre avec plus d'audace, frappez les de la même main qui protégera l'innocence.

Vous avez établi le gouvernement révolutionnaire, maintenez le dans toute sa vigueur, que l'aristocratie et la malveillance tremblent devant le glaive de la loi, il n'est point de composition entre le vice et la vertu.

Citoyens représentants, achevez vos sublimes travaux, pensez qu'au bout de la carrière la gloire d'avoir sauvé le Peuple vous attend et que vous recueillerez le prix inestimable de l'amour et de la reconnaissance de vos frères.

Salut et fraternité.

A Argentan à la Maison commune le 26 vendémiaire 3^e année républicaine et démocratique.

BELZAIS COURMEUIL, *maire*
et treize signatures.

4

Le tribunal du district de Bar-sur-Ornain [ci-devant Bar-le-Duc, Meuse], la société populaire et le conseil-général de cette commune, invitent l'assemblée à poursuivre les intrigans, les fripons et les hommes de sang. Le conseil-général déclare en outre qu'il gémissoit sous le système de terreur avant l'arrivée du représentant du peuple Delacroix, qui a épuré toutes les autorités constituées.

(11) C 323, pl. 1384, p. 10 et 11.

Mention honorable, insertion des cinq adresses au bulletin (12).

[*Le tribunal de district de Bar-sur-Ornain à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (13)

Egalité, Liberté, Fraternité ou la mort

Les membres composant le tribunal de district de Bar-sur-Ornain s'empresment de se joindre aux véritables amis du bien public pour remercier la Convention nationale d'avoir par son adresse aux françois, manifesté les principes qui la dirigent, nous faisons le serment solennel de ne jamais nous écarter, dans les fonctions qui nous sont confiées, de ces principes, qui en faisant bénir la Convention nationale, opéreront le bonheur du Peuple.

Fait et arrêté ce jourd'hui vingt cinq vendémiaire an troisième de la République une et indivisible.

BOUCHET, *président*
et six autres signatures.

[*La société populaire de Bar-sur-Ornain à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (14)

Législateurs,

La société populaire de Bar-sur-Ornain, régénérée par le républicain Delacroix, vient enfin de prendre une nouvelle vie, cette société trop longtemps agitée et opprimée par quelques petits tirans subalternes, jouit maintenant du triomphe de la justice sur la terreur, elle peut aujourd'hui mettre librement à l'ordre du jour les principes sacrés de vertu et de probité, sans lesquels il ne peut y avoir de liberté. Continués représentants du Peuple, à poursuivre les fripons, les intrigans et les hommes de sang; vous trouverez toujours dans cette société et dans les citoyens de cette commune de vrais amis de la patrie qui ont juré de ne reconoitre pour point de raliement que la Convention nationale.

Vive la République, vive la Convention nationale, vive la justice.

CHAMPION, *président*,
DILLON, *général de brigade*,
et trois pages et demie de signatures.

Le conseil général de la commune de Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, écrit à la Convention nationale que cette commune gémissoit depuis longtemps sous un système de terreur qui paralysoient toutes les vertus de ses habitans; mais que la vertu, la probité et la justice y sont à l'ordre du jour, depuis que le représentant du peuple Delacroix y a paru et

(12) P.-V., XLVIII, 2.

(13) C 323, pl. 1384, p. 6.

(14) C 325, pl. 1402, p. 4.